

Qu'est ce que le DAS ?

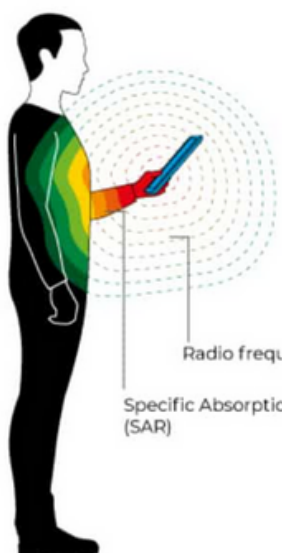
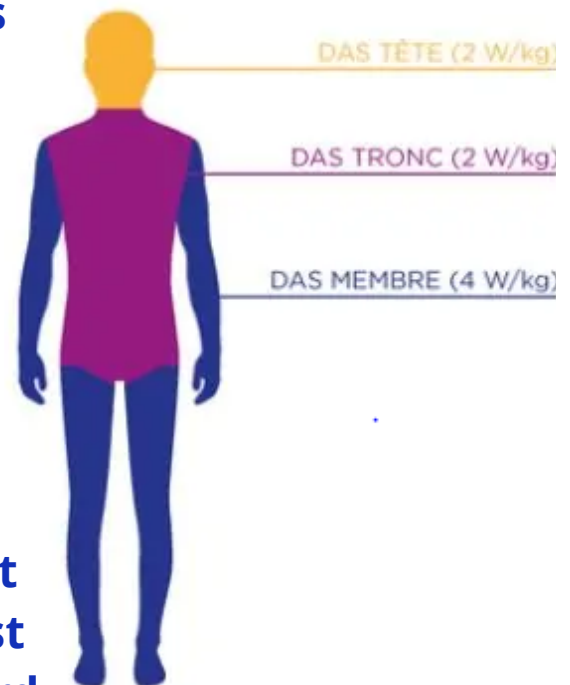
L'indice DAS "**Débit d'Absorption Spécifique**" a été mis en place par le gouvernement pour permettre de connaître la puissance du flux d'énergie transmis pas les téléphones mobiles émetteurs d'ondes électromagnétiques dans le but de protéger le consommateur.

Pour mesurer le DAS on sépare le corps en **trois parties** :

DAS Tête : la valeur maximale est fixée à 2W/kg lorsque le téléphone est mis à l'oreille.

DAS Tronc : la valeur limite est fixée à 2W/kg lorsque le téléphone se trouve dans votre sac ou dans la poche de votre veste et que vous utilisez une oreillette.

DAS Membre : la valeur maximale est fixée à 4W/kg lorsque le téléphone est tenu à la main, porté dans un brassard ou dans une poche du pantalon.



Les fabricants de téléphones mobiles doivent démontrer qu'ils respectent cette valeur limite et fournir cette information au consommateur lors de l'acquisition ce qui le rassure.

Mais le DAS a été mis en place pour les industries de la téléphonie et les valeurs maximales ne vont pas dans le sens pour protéger la santé de l'humain !